

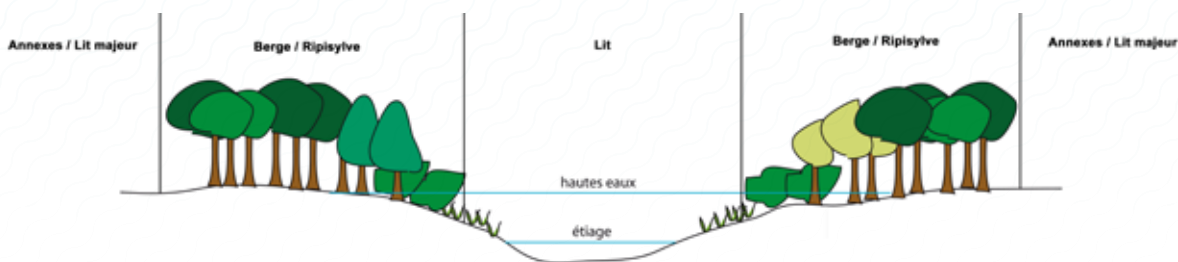
Les berges et la ripisylve

Qu'est-ce que c'est ?

La ripisylve est l'ensemble des boisements naturels situés à proximité du cours d'eau et qui constituent le long des berges un cordon de végétation arbustive et arborée adaptée aux contraintes hydrauliques.

La berge est le bord en surplomb d'un cours d'eau, elle constitue une zone de transition entre l'eau et la terre.

Les berges et la ripisylve constituent une zone naturelle à part entière, dont la richesse dépend notamment de la diversité de leurs formes et de la présence d'une végétation adaptée le long des vallées. Cet ensemble a un rôle important de « couloir biologique » pour de nombreuses espèces.



Coupe schématique d'un cours d'eau - Source CASLD

Pourquoi et où intervenir ?

Les travaux prévus sur les berges et la ripisylve permettent d'en restaurer la qualité sur les secteurs dégradés. Il s'agit de :

- Diversifier les zones naturelles aquatiques et terrestres (branches basses, caches sous-berges, alternance de zones ombragées et éclairées),
- Préserver les berges fragiles contre l'érosion,
- Maintenir au droit des ponts les capacités d'écoulement des cours d'eau,
- Freiner la vitesse de l'eau lors des crues,
- Réguler la température de l'eau par l'ombrage,
- Améliorer la qualité des eaux par l'épuration d'une partie des éléments polluants provenant des versants,

Ces actions seront menées sur les linéaires où le diagnostic révèle une qualité « mauvaise » à « très mauvaise » des berges et de la ripisylve, ainsi que sur les masses d'eau pour lesquelles un enjeu biologique est reconnu.

Encombre bloquée dans un pont





Que propose le CTMA ?

ACTIONS	Où	COMMENT FAIRE	QUELQUES CHIFFRES
Gérer la ripisylve existante			
Travaux de restauration de la ripisylve	Gateau / Cendronne	Abattage, élagage ou taille en têtard des vieux arbres (le plus souvent sur des aulnes, des frênes et des noisetiers) et retrait de certains arbres morts. L'intervention est sélective pour préserver l'existant.	Restauration sur 22 km de rivière
Travaux sur les encombres (accumulation de bois au droit des ponts ou des passerelles)	Le Thouet des sources à la Loire, Gateau et Cendronne	Retrait des encombres gênant la libre circulation de l'eau et entraînant des risques pour la sécurité des biens et des personnes.	Forfait annuel si nécessaire
Planter une végétation adaptée			
Reconversion des peupliers d'alignement et des peupleraies	Le Thouet en Deux-Sèvres, le Gateau et la Cendronne sur les zones ciblées	Sur la base du volontariat des propriétaires, remplacement des rangées de peupliers les plus proches du cours d'eau par une ripisylve mieux adaptée. Pour l'abattage et la vente, un regroupement de parcelles sera proposé via une coopérative forestière ou un expert forestier. Les opérations d'abattage et de débardage des peupliers resteront à la charge des propriétaires. Le SMVT se chargera ensuite de la plantation des essences autochtones sur les berges sans participation financière des propriétaires.	16 km concernés en Deux-Sèvres
Plantations	Secteurs du Thouet prioritaires en lien avec la qualité de la ripisylve	Plantation d'essences autochtones avec paillage naturel et protections anti-rongeurs.	9,7 km en Maine-et-Loire et 5 km en Deux-Sèvres
Protéger les berges en zone pâturée			
Retrait des clôtures en travers	Thouet amont, Gateau et Cendronne	Pour rétablir le libre écoulement des eaux, retrait des clôtures en travers et remplacement si nécessaire par une nouvelle clôture le long du cours d'eau et la mise en place d'un abreuvoir.	Retrait de 14 clôtures en travers
Pose de clôtures	Le Thouet des sources à la Loire, Gateau et Cendronne	Selon le bétail présent, pose de clôtures électriques, à fils barbelés ou de clôtures à mouton. Une discussion préalable avec les exploitants et les propriétaires permettra d'adapter le type de clôture à son mode d'entretien et au cheptel.	Pose de clôtures sur 19 km
Aménagement d'abreuvoir	Le Thouet des sources à la Loire, Gateau et Cendronne	En complément de la pose de clôture, aménagement d'un point d'abreuvement de type « pompe de prairie » ou empierrement de la zone d'abreuvement en berge. Pour les ovins, la descente empierrée sera privilégiée.	Aménagement de 132 abreuvoirs
Franchissement des rivières par le bétail	Thouet amont, Gateau	Sur les cours d'eau de moins de 2,5m de large, réalisation de passerelles adaptées aux bovins ou de passages à gué. Les descentes empierrées pourront également servir à l'abreuvement.	Aménagement de 13 passages pour le bétail